



## MINISTERE DES MINES

## **SECRETARIAT GENERAL DES MINES**

DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA

## CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

## N°07002-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.CC

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

-Pierres industrielles et minerais (Brutes): douze KILOGRAMMES (12.00 kgs) de Quartz cristal géode.

Soit au total général : douze kilogrammes (12.00kgs) de pierres ordinaires.

Objet du dossier de déclaration n°123 en date du 05-07-2024, de LP III E N°1234243234LPIIIE du 05-07-2024, de la facture N°77/SHS/2023 du 06-07-2024, de l'attestation de domiciliation N°12 ayant été soumises au contrôle de qualité, et de certificat conformité effectué par la DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA, suivant Procès-verbal de constatation et contrôle n°07002-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.PVCC du 05-07-2024 sont conformes à la déclaration souscrite par Mr. RAKOTO responsible ou gérant de la société Eauvive dont le siège est situé à Lot ITZ 333 Manakabahiny. Ces documents sont destinés à être exportés à l'adresse suivante:

RAKOTO	
Shangat Chine	
Dubai	

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 5 juillet 2024